

Sermon 200, 15 Septembre 1865, Cadillac, Le Jugement.¹

« Après quoi vient le jugement². »

La mort viendra quelque jour pour chacun de nous, c'est certain ; quand elle viendra, je l'ignore ; mais elle viendra, c'est sûr³.

Mais après la mort, qu'y a-t-il ? Que trouverons-nous au-delà du tombeau ?

Après la mort c'est l'Éternité qui commence, mais au seuil de l'Éternité nous trouverons le Jugement. « Après cela le jugement⁴ » ; un jugement irrévocable, qui nous plongera pour jamais dans d'ineffables délices ou d'ineffables douleurs.

Tel sera le sujet de nos méditations ce soir.

I

L'âme, souffle de Dieu, ne peut mourir

Est-il bien vrai qu'il y ait quelque chose au-delà de la tombe ?

Cependant, me dites-vous peut-être, on voit des gens qui soutiennent que « Lorsqu'on est mort, tout est mort » — et moi-même je l'ai cru pendant longtemps. Ignorants et insensés, ceux qui parlent de la sorte.

Ignorants, car il ne faut pas une grande science pour savoir et constater que l'homme n'est point un animal semblable aux autres ?

La parole est l'expression de la pensée et la pensée suppose une âme raisonnable. Je vous défie d'avoir une pensée suivie si vous n'avez pas la raison ; je vous défie de tenir conversation si vous n'avez pas de pensée, de dire quelque chose si vous ne pensez pas quelque chose. Tant qu'un fou peut s'entretenir sur quelques sujets, il n'est pas fou ; il peut être maniaque, il n'est point absolument fou ; mais ceux qui sont absolument fous ne peuvent parler sur rien ; ils font des gestes, comme le singe, en voyant gesticuler les autres hommes — ou par quelque ressouvenance du passé ; ils peuvent parler, comme le perroquet, par imitation ou par habitude ; mais même en parlant, ils ne disent rien ; vous les voyez attroupés, formant cercle et paraissant causer entr'eux ; ils élèvent ou baissent la voix, ils gesticulent, ils se touchent l'épaule ou se penchent à l'oreille, comme des hommes sérieux qui conversent et raisonnent ; vous approchez, ce n'est plus rien — Ce sont des mots jetés au hasard, des phrases vides de tout sens et de toute pensée ; qui ne demandent rien et ne répondent à rien ; en un mot ils font du bruit, ils ne disent rien, ils ne parlent pas.

Nul animal ne parle parce que nul animal ne pense ; nul animal ne pense parce qu'aucun n'a reçu de Dieu une âme raisonnable ; différence essentielle entre nous et les animaux.

¹ Sermon 200 prononcé le soir du 15 Septembre 1865. Titre de l'auteur.

² He 9, 27. Citation en latin en tête du sermon : *Post hoc autem, judicium*.

³ Note marginale : « Autrefois il n'y avait pas de sœurs, Dieu n'habitait pas cette maison. Oh ! les pauvres que sont-elles devenues. Mortes dans leur péché.

Certains disent : quand on est mort tout est mort. Ignorants et insensés !...

Je ne prends pas la peine d'y répondre. »

⁴ He 9,27. Citation en latin *Post hoc autem, judicium*.

Ils naissent et ils meurent et quand ils sont morts, tout est mort – Rien n'est perdu des éléments qui les constituent. Les molécules de leur corps, détachées les unes des autres par le travail de la putréfaction, vont servir à la formation d'autres êtres, pierres, plantes ou animaux ; rien n'est perdu, mais tout est mort. De cet être qui était tout à l'heure et que vous venez d'écraser ou que la mort vient de surprendre de quelque manière que ce soit, cet être n'est plus qu'un amas inerte de molécules, et les molécules une fois dispersées il ne restera plus rien de lui, pas même ses restes.

Ainsi en est-il du corps de l'homme. Une fois mort, il est jeté dans la terre, où il devient la pâture de vers. De cadavre il devient pourriture ; de pourriture, poussière ; au premier vent cette poussière est dispersée et de ce corps, autrefois si flatté peut-être, entouré de tant d'adulations et cause de tant de chutes, il ne reste rien, plus rien, absolument rien ; si ce n'est quelques ossements épars qui eux aussi tomberont en poussière et se disperseront, et il faudra toute la puissance de Dieu, à la fin des siècles, pour retrouver les éléments épars de ces corps, et les reconstituer au jour de la Résurrection⁵, ce sera comme une seconde création, aussi merveilleuse, aussi impossible que la première, à tout autre qu'à Dieu seul !

Mais cette partie immatérielle qui est en nous, qui pense, qui veut, qui fait parler nos lèvres et agir nos membres, et que nous nommons l'âme raisonnable, cette âme, souffle de Dieu ne peut périr ; de sa nature même elle est incorruptible et dès lors immortelle. "Dieu a créé l'homme inexterminal" dit le Livre de la Sagesse. ⁶ Elle n'avait aucun droit à la vie, mais dès le jour où Dieu l'a créée, elle a commencé à se faire des droits. Dès là qu'elle est raisonnable et libre, elle ne peut rien faire, ni vouloir sans mérite ou démerite devant Dieu ; elle a droit dès lors à une récompense ou à un châtiment ; or l'un et l'autre seraient chimériques s'ils ne devaient durer toujours ; il n'y a pas de bonheur possible si je sais que ce bonheur ne doit pas durer — Plus les biens dont on jouit sont grands plus la pensée d'être un jour obligé de s'en séparer devient amère et empoisonne toute joie — Pour n'en pas souffrir il faudrait l'ignorer, plus que cela, il faudrait avoir l'intime certitude du contraire, or si Dieu, pour récompenser les siens, devait leur donner des promesses ou des espérances mensongères, leur bonheur ne serait qu'illusoire et Dieu ne serait plus Dieu.

Pauvres ignorants sont donc ceux qui, de bonne foi, prétendent que lorsqu'on est mort, tout est mort ; ou s'ils ont sur d'autres points quelque science, du moins ils n'entendent pas le premier mot dans toutes ces questions.

Le péché obscurcit la foi et l'espérance

Mais remarquez encore ceci, et pour le remarquer vous n'avez qu'à descendre en vous-mêmes, à lire dans votre conscience et dans vos souvenirs. N'est-il pas vrai que lorsque vous étiez vertueuse et pure, rien ne vous semblait plus raisonnable que la croyance à la vie future, à l'immortalité de l'âme ? Que soulever le contraire alors, vous eût paru insensé. Comment donc cette ferme croyance s'est-elle affaiblie et obscurcie en votre âme ? — Est-ce par l'étude, par des recherches sérieuses, impartiales, par une méditation profonde de votre esprit ou quelque illumination particulière de Dieu ? Par rien de tout cela — Vous avez prêté l'oreille à la voix de vos passions et aux insinuations perfides d'âmes déjà perverses qui voulaient vous entraîner dans leur ruine, sous prétexte de vous donner le bonheur. Devenues moins pures, les vérités de la foi se sont insensiblement obscurcies à votre regard, car il est écrit : « Bienheureux les Cœurs

⁵ cf Ez 37,1-14

⁶ Sg 2, 23. Citation en latin : *Deus creavit hominem inexterminalem*, suivie de la traduction française.

purs, parce qu'ils verront Dieu⁷ » ; et par suite : Malheureuses les âmes qui ont perdu leur pureté parce qu'elles ne sauront plus voir les choses de Dieu — Coupables et trop faibles, trop éblouies par les séductions du péché, trop perverses déjà peut-être pour songer à retourner à Dieu, vous avez compris que vous ne deviez plus compter sur le Ciel, et n'ayant plus rien de bon à attendre dans l'éternité, vous avez nécessairement désiré que l'éternité fut une chimère et qu'à la mort tout soit fini ; et le désirant ardemment, insensiblement vous l'avez cru, le cœur humain est si facile à croire ce qu'il désire ! Et voilà comment vous en êtes arrivées à croire que lorsqu'on est mort tout est mort. Est-ce vrai ce que je viens de vous dire ? — Et à part peut-être quelques orgueilleux ou quelques insensés (c'est tout un) qui se posent en Négateurs de l'immortalité de l'âme beaucoup plus par fanfaronnade que par conviction, qui avez-vous de votre côté ? quels sont ceux qui disent avec vous que lorsqu'on est mort, tout est mort ? Cherchez, et si vous n'allez dans les prisons, dans les bagnes et les échafauds, si vous ne vous adressez aux hommes souillés de sang, de vols ou d'infâmes débauches, je vous mets au défi de me trouver un seul de cet avis.

Souvent c'est un moyen que l'on prend pour attirer les âmes crédules, et les entraîner dans le piège.

J'ai rencontré un jour une jeune fille de vingt ans ; je n'étais pas prêtre alors...⁸

II

Le jugement des hommes

Donc, après la mort tout n'est pas fini. Qu'est-ce donc qui nous attend alors ? — Le Jugement.

Il fut un jour terrible, dans votre vie, un jour que vous n'oublierez jamais. Pardonnez-moi si j'évoque devant vous, en ce moment, ces tristes, ces lugubres souvenirs ; je ne le fais qu'à regret, croyez-le bien, et parce que je le crois utile à votre âme.

Ce jour terrible, lamentable, c'est celui où arrachée tout à coup à votre pays, à votre maison, aux bras de ceux que vous aimiez encore, quoique coupable, et qui refusaient peut-être de vous croire criminelle, vous fûtes traînée ignominieusement entre des agents de police ou des gendarmes, à la prison d'abord, puis de la prison au tribunal. Il y a quelques jours, me trouvant à Paris, j'ai été témoin d'une scène de ce genre ; une pauvre fille était traînée par un agent de la force publique. Si j'en dois juger par son extérieur, c'était une de ces pauvres ouvrières si nombreuses dans la capitale qu'une coquetterie exagérée et l'amour du luxe entraînent si loin et si bas dans les voies du péché. Elle était vêtue avec recherche mais ses vêtements en désordre se déchiraient à chaque effort qu'elle faisait pour se dégager, efforts inutiles ; la main de fer qui l'étreignait à l'épaule ne lâchait pas ; et elle se lamentait, et elle pleurait, et elle se tordait les mains et se penchait le visage en arrière comme pour se laisser choir, mais c'était en vain, le cœur de ces hommes ne se laisse pas amollir facilement et il ne le faut pas... Il la traînait donc et la poussait et ils marchaient à pas précipités, et la foule attroupée sur leur passage riait et devisait, et accompagnait la prisonnière de ses huées et de ses dédains — Je ne sais quel crime elle avait commis ; et ces hommes et ces femmes qui l'insultaient en passant n'en savaient pas davantage ; peut-être ne méritait-elle pas pitié, peut-être au contraire

⁷ Mt 5,8. Citation en français.

⁸ Allusion laconique à une expérience qu'il connaît suffisamment bien pour ne pas avoir besoin de la rédiger : « Marie-Alfred Vieillards... ». Sa correspondance ne permet pas de retrouver un récit écrit de cette anecdote.

était-elle plus malheureuse que criminelle, plus à plaindre qu'à maudire... je ne sais, mais je ressentis je ne sais quel serrement et quel froid au cœur et ma pensée se reporta sur vous...

Il fut un jour où vous fûtes traînée de même ; de votre domicile à la prison et de la prison au tribunal. Ce fut le jour de votre arrestation et le jour du Jugement.

Vous étiez là, au banc des accusées, le point de mire de tous les regards, et quand on eût entendu le récit détaillé de votre crime, et les dépositions des témoins à charge, l'objet de toutes les haines, de toutes les railleries, de tous les mépris. On disait sans doute : Qui eût pensé qu'une fille si jeune encore fût capable de pareils crimes ?... Qui ne l'eût crue innocente sur sa mine ? Fiez-vous aux apparences après cela ! Oh ! l'effrontée, ô l'hypocrite ! ô la can... Quelques-uns vous plaignaient peut-être, mais c'était le petit nombre et voici que tout à coup l'Avocat Général se lève et résumant les débats, réclame pour vous la prison, peut-être la prison perpétuelle, la peine de mort peut-être : Et le Jury se retire... quelque temps après il reparait apportant le verdict de culpabilité — Et vous voilà brisée dans votre avenir, bannie de la société, vouée à tous les dédains, condamnée pour longtemps à une rude et humiliante détention, pour toujours peut-être à des préjugés et à des soupçons odieux !...

Que ces souvenirs sont tristes et amers ! encore une fois pardonnez-moi de vous les retracer ici, mais j'en avais besoin pour mieux vous faire entendre ma pensée et faire descendre plus avant dans votre âme de salutaires vérités.

Vous demandiez ce qui arriverait après la mort, vous venez de l'entendre ; pauvres et riches, bons ou méchants, tous au sortir de la vie nous aurons à comparaître devant le tribunal de Dieu, et à deux reprises différentes à assister à Notre Jugement : une première fois seule à seul avec Dieu à l'instant même où rendant le dernier soupir notre âme sera séparée de son corps ; une seconde fois, en présence de tous les Anges et de tous les démons et de tous les hommes bons ou mauvais, qui ont vécu depuis que le monde est monde.

Le premier est ce que nous nommons le Jugement particulier ; au moment même où vous sortirez de cette vie vous paraîtrez devant Dieu ; en un clin d'œil il vous montrera l'ensemble et le détail de vos actes, tous vos péchés et vos bonnes œuvres si vous en avez fait jamais, et selon que vous arriverez devant Lui en état de grâce ou de péché vous serez condamnée ou récompensée pour l'éternité.

Ce premier Jugement étant irrévocable, le second ne sera que la ratification du premier, mais une ratification solennelle, faite en présence de l'Univers assemblé !

Oh ! quelles seront terribles ces grandes Assises de l'humanité !... « Que le futur est terrible⁹... »

Quel malheur si après avoir tant souffert sur la terre, vous alliez encore être condamnées à souffrir pour l'éternité ! Non il n'en sera pas ainsi. Vous êtes converties, ou si vous ne l'êtes pas encore vous allez vous convertir — Et si vous êtes en ce monde sujettes à bien des humiliations et à bien des misères, du moins vous verrez la fin de toutes ces choses et vous aurez un jour votre dédommement auprès et sur le sein de Dieu dans le Ciel.¹⁰

⁹ De la séquence *Dies iræ* , de la messe des Défunts. Citation en latin : *Quantus tremor est futurus...*

¹⁰ Ce dernier paragraphe est ajouté secondairement à l'encre durant la retraite.